

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 11 mars 2019, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 12*

*Date de Convocation : 4 mars 2019*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, Mme Catherine DELPECH, M. Marc LABORIE, Mme GREZE Martine, M. Eric CAILLES, M. Robert MENOT

**EXCUSÉ** : M. GRENIER Christian, M Philippe LASVAUX, M. Ernest ENTEMEYER

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de M. GRENIER Christian à M. Jean François MARETS, de M Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH

**Secrétaire de Séance** : M. Marc LABORIE



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Marc LABORIE se propose.



### **1- Approbation Procès verbal réunion 11 février 2019**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 11 février 2019.

Monsieur Blanc souhaite que le paragraphe concernant la commission école soit modifié en rajoutant ses propos par rapport aux services sociaux et par rapport au comportement de l'enfant.

Monsieur le Maire explique que les propos étaient un peu brutaux et qu'il a souhaité un compte rendu sur le sujet plutôt « light ». Il demande aux élus s'ils sont d'accord ou pas pour mentionner les termes utilisés par M. Blanc. Réponse des élus : 9 contre.

M. Blanc renouvelle ses craintes par rapport au comportement de cet élève.

Aucune autre observation n'étant formulée, M. le Maire propose aux élus d'approuver le procès verbal de la réunion du 11 février 2019. Vote contre : 1 (M. Blanc) pour : 11 voix.

### **2- Présentation et validation de la phase APD dossier Centre des congrès et nouvelle mairie**

Monsieur le Maire accueille et remercie de sa présence M. Patrick DESFORGES, Chef de projet Grands Sites Occitanie venu assister à la présentation par M. FONTAINE, architecte du Cabinet Fontaine/Malvy, de la phase APD – avant projet définitif- du projet.

M. Fontaine s'est attaché à présenter les modifications apportées par rapport à la phase APS – avant projet sommaire- à savoir : toiture modifiée – point vu et validé par l'architecte des bâtiments de France – modification salle du Conseil municipal pour intégration de la Tapisserie Jean Lurçat – augmentation du nombre de places de gradins (+42 places) – création d'un escalier de secours pour évacuation – définition et choix des matériaux pour sols et murs – chauffage : clim réversible, etc...

M. Desforges pose des questions sur la capacité d'accueil de la grande salle et des salles annexes et sur le délai des travaux. La réponse a été faite par M. Fontaine.

Il a également posé une question sur l'équipement de la salle et son coût. M. le Maire a répondu que tout cela a été noté dans le businessplan.

M. Desforges quitte la salle après que M. le Maire l'ait remercié de sa présence.

M. Fontaine répond aux questions des élus et quitte également la salle.

M. Blanc s'interroge sur les accès à cette salle et sur le fonctionnement du parking lors de soirée. Il regrette de ne pas avoir été associé au montage de ce dossier. M. le Maire répond qu'une commission avait été mise en place et seule Mme Lenfant a suivi tout le dossier.

Plus généralement M. Blanc souhaite savoir quelles décisions ont été prises pour les parkings payants cet été : l'accès sera-t-il gratuit pour les habitants ?

Monsieur le Maire répond que l'accès aux parcs de stationnements sera gratuit pour tous les habitants à charge pour eux de faire enregistrer les plaques d'immatriculation auprès du Syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour. Idem pour les salariés ;

Un forfait saison, pour les personnes qui viennent souvent à Rocamadour sera mis en place aux prix de 5 €/journée pour les véhicules et les motos – permettant de revenir gratuitement pendant la semaine.

Monsieur Blanc pose la question de la location de la salle pour les évènements de famille.

Réponse de M. le Maire : le mille- club est très peu utilisé pour des manifestations telles que mariage ou communion. Les habitants de la commune pourront continuer à louer cette salle et dans le cas où ils souhaitent louer la salle des congrès, ils passeront directement par l'exploitant. Les tarifs évidemment ne seront pas les mêmes.

M. le Maire propose de valider le dossier APD tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier - phase APD - présenté par l'architecte du projet, Monsieur Fontaine du Cabinet Fontaine et Malvy de Cahors, et après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 1 abstention (M. Gérard BLANC), valide les plans présentés et donne son accord pour la poursuite de l'opération.

### **3- Dépôt Permis de Construire Centre des Congrès et nouvelle mairie**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-21

Vu le code de l'urbanisme,

- Après avoir pris connaissance du projet de construction du Centre des Congrès et de la nouvelle Mairie, présenté par les architectes ce jour,
- Après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 1 abstention (M. Gérard BLANC) :
  - Valide le projet tel que présenté et donne l'autorisation à M. le Maire de déposer une demande de permis de construire au nom de la Commune pour le projet de construction d'un centre des congrès et de la nouvelle mairie

#### **4- Mission SPS – dossier Centre des Congrès et nouvelle mairie – choix du Bureau d'études**

Après avoir pris connaissance du tableau d'analyse des offres reçues pour la Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la construction de la nouvelle mairie et du Centre des Congrès de Rocamadour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide de retenir le bureau VERITAS, 207 avenue Pierre Sépard – 46000 Cahors- pour un montant de 6640.00 € HT soit 7 968.00 € TTC
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et inscrire cette dépense au BP 2019.

#### **5- Déclassement chemin traversant le parking P1 du syndicat mixte – Enquête publique pour aliénation de ce chemin au Syndicat Mixte du Grand Site**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le syndicat mixte du grand site de Rocamadour sollicite l'acquisition d'une portion du chemin rural « de Rocamadour au Roux » afin de sécuriser les accès à l'aire de stationnement d'entrée de site de l'Hospitalet.

Considérant l'intérêt général que revêt l'aménagement de cette infrastructure d'accueil et la sécurisation de ses accès sur la route départementale 673,

Considérant la deuxième branche du chemin rural qui relie également la RD 673 au secteur de la Poulette,

Considérant la proposition de substitution au chemin inscrit au PDIPR,

Il est proposé de réaliser une enquête publique en vue de l'aliénation de ce bien au profit du syndicat mixte.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par voix 12 « pour » + 2 pouvoirs, 0 « abstentions », 0 voix « contre » :

- 1) approuve la présentation de ce dossier en enquête publique en vue de l'aliénation de cette partie de chemin rural
- 2) propose un itinéraire de substitution au chemin inscrit au PDIPR détaillé dans le dossier d'enquête
- 3) constate la désaffectation de cette portion de chemin rural
- 4) délègue M. le Maire pour faire établir toutes les formalités nécessaires à cette procédure
- 5) délègue M. le Maire pour nommer le commissaire enquêteur et fixer avec lui les dates d'enquête,
- 6) autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette enquête publique,
- 7) s'engage à rémunérer le commissaire enquêteur sur le BP 2019, et à prendre en charge les frais de constitution du dossier d'enquête publique et de publication.

M. Marets demande comment sera réaménagé le chemin piéton. La réponse a été faite en présentant le plan d'aménagement du parking déposé par le Syndicat Mixte.

## **6- compte rendu commissions Cauvaldor**

### **Commission Environnement :**

Mr MARETS évoque la commission Environnement de CAUVALDOR. Il y avait très longtemps qu'aucune réunion n'avait été faite. Cette commission repart sur de nouvelles bases.

18,5% de rejet sur le tri. Coût 1 tonne / 60 €.

Le SYDED assure le nettoyage des containers. Il envisage cependant de demander aux Campings le nettoyage de leurs containers.

Le SYDED réfléchit à la mise en place de la Taxe incitative.

## **7- Questions diverses**

### SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) :

Mme Lenfant donne connaissance des éléments présentés lors de l'Assemblée Générale du SDAIL qui s'est tenue le jeudi 21 février 2019 à Cahors. Permet de garder les compétences de la DDT disparue.

L'adhésion donne droit à un forfait conseil ponctuel de 4 journées d'intervention, soit 32h. Forfait non reportable sur l'année suivante s'il n'est pas consommé et ne pouvant pas s'ajouter à un projet conventionné. Le montant de la cotisation annuelle est de 1€/habitant pour une commune de moins de 1 000 habitants (pas d'augmentation depuis 2014).

Les déplacements des agents ne sont pas comptabilisés en tant que tels par soucis d'équité lotoise.

3 domaines ajoutés au catalogue des prestations: les monuments historiques, l'aide au recrutement d'artiste et l'expertise archéologique.

La commune de Rocamadour est adhérente depuis 2014 année de sa fondation (31 adhésions).

2018: 192 adhésions.

Une adhésion qui s'explique par l'accompagnement sur la durée dans l'expertise et dans l'assistance à maître d'ouvrage et une maîtrise des demandes de subventions et des marchés publics.

La commune de Rocamadour a signé une convention auprès du Sdail pour l'adressage (après s'être entretenue avec un autre prestataire): un agent du SDAIL venu en mairie a communiqué la marche à suivre globalement et dans le détail, (exemple : penser à numérotter les transformateurs EDF et la Fibre). Pour le SDAIL, 14 opérations en route 1 terminée 3 en attente de publication.

Un architecte du SDAIL accompagne depuis le début le projet Mairie – Centre des Congrès.

5 agents administratifs à temps plein, une gestion administrative lourde, l'empilage des territoires et l'augmentation des demandes font que les délais s'allongent.

Mme Lenfant indique par ailleurs que M. François Sançon a pris sa retraite.

### **Réunion présentation PLUI/H**

Monsieur le Maire informe les élus du calendrier de réunions organisées par Cauvaldor pour la présentation du PLUI/H. Pour notre secteur la réunion aura lieu le 11 avril 2019 à 18 h30, à Souillac.

### **Mise en place d'un container établissement « L'essentiel »**

Un container à ordures ménagères a été mis à disposition du restaurant « L'essentiel » - Rue Roland le Preux dans la cité.

### **Plan de Circulation 2019**

Mme Lenfant expose la situation de nouveaux propriétaires dans la cité, souhaitant louer en période estivale, et qui de ce fait, veulent connaître les horaires de circulation et savoir si le plan vigipirate est reconduit? D'autre part, ce logement situé entre la Place Hugon et la Porte Basse, suivant le type de véhicule ne permet pas la descente du Coustalou ; quelle procédure, à quelle heure, et comment faire pour repartir en sens interdit jusqu'à la Porte Hugon?

Réponse de M. le Maire : Oui la borne sera remise en place cet été dans les mêmes conditions que l'année dernière ; Les propriétaires devront donner à l'agent en charge de la circulation les N° de la plaque d'immatriculation de leurs locataires.

### **Peinture intérieure du Mille Club**

Mme Lenfant suggère de proposer à l'Espace Jeunes de Gramat une activité peinture de l'intérieur du Mille Club. A Réfléchir –

### **Enlèvement des tags sous le tunnel de la déviation**

M. le Maire a demandé au Responsable de l'Equipe technique de prévoir la location d'une sableuse pour effacer les tags sur les murs du tunnel de la déviation.

### **Réparation Chemin Passage à niveau Route de Gramat**

Mme Lenfant signale que le chemin devant le logement de Marc Valoti est défoncé (nids de poule) depuis plus d'un an. Est-il envisagé de reboucher les trous? Réponse : les travaux ont été commandés en 2018 à l'entreprise Bonnassie – ils étaient inscrits au BP 2018 et seront repris sur le Budget 2019.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 20 heures 15.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,